

Les cahiers

LES CAHIERS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION BRIOCHINE ET DU PAYS DE SAINT-BRIEUC mai 2014



Contribution pour une stratégie de développement du pays de Saint-Brieuc

Perzhiadur evit strategiezh diorren
Bro Sant-Brieg

Conseil de développement



contexte

Contribution pour une stratégie de développement du pays de Saint-Brieuc

Perzhiadur evit strategiezh diorren Bro sant-Brieg



Une implication forte des Conseils de développement dans la politique territoriale régionale 2014-2020

Alors que les contrats de partenariats 2014-2020 entre le Conseil régional et les territoires sont en cours de préparation, le Conseil régional a déjà affirmé son souhait d'associer fortement les Conseils de développement dans la politique territoriale.

Ces derniers seront ainsi co-signataires de ces contrats; de plus, les acteurs privés, qui représenteront la moitié des membres des comités de programmation seront issus des Conseils de développement.

Choisir des priorités de développement pour le territoire

La politique territoriale régionale soutiendra le développement des dynamiques des territoires; cela nécessite donc d'établir une stratégie de développement et de choisir les priorités pour le territoire: pourquoi et comment le développer?

Ce cahier constitue la contribution du Conseil de développement à cette réflexion.



Le Conseil de développement est une instance de concertation avec la société civile, adossée au Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc et à Saint-Brieuc Agglomération. Cette instance regroupe des représentants de divers organismes locaux: entreprises, syndicats, associations... Les habitants peuvent également participer aux réflexions.



Le Conseil de développement s'informe et débat des politiques engagées par les élus locaux à l'échelle de l'agglomération ou du pays de Saint-Brieuc. Ces échanges débouchent généralement sur des avis et des préconisations visant à améliorer ces politiques. Les participants peuvent également réfléchir à toute problématique en lien avec le territoire qui leur paraît importante.



Préparer le pays de Saint-Brieuc de 2020



Afin de préparer sa participation au contrat de partenariat, le Conseil de développement a mis en place un groupe de travail, représentant la diversité de la société civile. Ce dernier a, dans un premier temps, réfléchi sur les priorités pour préparer le pays de Saint-Brieuc de demain. En s'appuyant sur les différents travaux thématiques qu'il a menés, il a ainsi défini trois axes stratégiques prioritaires pour le pays de Saint-Brieuc de demain. Ce sont ces priorités qui sont

présentées ici ; afin d'illustrer ces priorités, le Conseil de développement a identifié des exemples ou des types de projets à même de contribuer à ces priorités. Ces exemples sont simplement donnés ici à titre d'éclairage.

Enfin, le Conseil de développement a également travaillé sur son implication dans la mise en œuvre du contrat de partenariat. Il en présente ici les grands principes.

Renforcer les échanges, supports de développement et d'innovation

Les échanges sont supports de nombreuses richesses et de développement, qu'il soit économique, social, culturel,...

Le Conseil de développement a identifié deux leviers à même de renforcer les échanges :

- › la structuration du territoire
- › le soutien aux échanges sociaux, culturels, universitaires

Une structuration territoriale indispensable pour faciliter les échanges

Organiser le territoire autour des centralités

Le Schéma de cohérence territoriale en cours de révision prévoit de structurer le territoire autour des pôles et des centralités. Le Conseil de développement souscrit pleinement à cette ambition et considère qu'elle est une priorité, dans la mesure où elle constitue un levier pour développer les échanges et la proximité. Ce constat concerne évidemment la ville centre, qui vit de et pour le reste du territoire, mais plus globalement l'ensemble des centralités du territoire.

- › *Faire du quartier de la gare briochine, un nœud stratégique assurant une irrigation des déplacements sur l'ensemble du pays.*
- › *Développer une mobilité apaisée dans l'hyper centre briochin*
- › *Limiter l'étalement urbain, pour l'habitat comme pour les zones d'activités*

Structurer le territoire autour de l'espace littoral et maritime

La baie de Saint-Brieuc structure le territoire, et le compose. La mer est un espace d'ouverture sur l'extérieur et constitue, de ce fait, une grande richesse. La mer est également un support pour le développement, car des activités importantes existent ou s'y développent aujourd'hui : production d'énergies, commerce, biodiversité, pêche, loisirs et nautisme... La mer ne peut toutefois être envisagée à part du territoire, elle doit impérativement être pensée en complémentarité avec la terre et les activités terrestres.

- › *Inscrire l'intégration du parc éolien offshore dans un véritable projet de territoire cohérent et global*
- › *Accompagner la diversité des usages littoraux et maritimes, et appréhender de façon indissociable la terre et la mer*
- › *S'appuyer sur la gestion intégrée de la zone côtière*
- › *Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau est également un outil pour renforcer le lien entre la terre et la mer.*

Soutenir les échanges culturels, universitaires, sociaux

Qu'il s'agisse de solidarité de voisinage, de coopérations avec les territoires voisins ou de coopérations à l'international, le Conseil de développement considère cette diversité d'échanges comme une richesse indispensable au développement du territoire.

- › *Structurer des réseaux de solidarité de proximité*
- › *Faciliter les coopérations entre équipements culturels*
- › *Accompagner les initiatives culturelles contribuant au lien social*
- › *Soutenir les échanges entre universités*



Pour maintenir et développer les emplois durables sur le territoire : anticiper et accompagner les mutations économiques

Les crises économique, financière, environnementale, sociale invitent à se pencher sur les mutations économiques à l'œuvre, en vue de maintenir et développer les emplois. En effet, les métiers de demain ne seront pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui, et ces mutations doivent être anticipées, afin de préparer les salariés à ces évolutions.

Aucun secteur économique ne peut faire l'économie de cette anticipation : le secteur public, qui devrait évoluer notamment dans un contexte important de baisse de crédits publics, le secteur des services à la personne, et évidemment les secteurs de l'agriculture et de l'industrie.

» *Parce qu'elle accompagne l'innovation, la technopôle peut constituer un levier pour répondre à cette priorité. Les liens entre celle-ci et le reste du territoire doivent toutefois être développés, afin que les innovations et la créativité puissent être appropriées par la diversité des acteurs du territoire.*

» *Les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales*

» *L'innovation sociale peut également être un levier pour accompagner les mutations économiques*



Pour bien habiter le territoire, adapter les logements et faciliter la mobilité durable

Adapter les logements aux évolutions des modes de vie

L'adaptation et la réhabilitation des logements est un enjeu prioritaire pour permettre aux habitants de bien habiter le territoire. Les exigences en matière d'économies d'énergies, l'adaptation au vieillissement de la population sont des enjeux connus par les pouvoirs publics. Les modes de vie continuent d'évoluer impactant ainsi les façons d'habiter. Le parc de logement, neuf ou ancien, doit être en mesure de répondre à ces évolutions : évolution des modèles familiaux et décohabitation, attentes croissantes vis-à-vis de la desserte en très haut débit, nouvelles formes urbaines denses à inventer,...

» *Inventer et expérimenter des formes urbaines denses en milieu urbain et rural, à l'instar des préconisations du Schéma de cohérence territoriale*

- » *Inventer et expérimenter des logements évolutifs, pour accompagner les évolutions familiales*
- » *Améliorer la performance thermique des logements*

Accompagner et diffuser les mobilités durables

La mobilité constitue un enjeu considérable pour demain du fait de la hausse des coûts des déplacements : coûts financier, environnemental ou social. N'est-il pas tant de s'interroger sur les raisons qui poussent à se déplacer ?

La question de la mobilité se pose d'autant plus pour le pays, que les pouvoirs publics locaux investissent dans de nombreuses infrastructures : Bretagne à grande vitesse, développement des pôles d'échanges multimodaux, développement de nouvelles lignes à l'instar de TEO dans l'agglomération, mise en place du transport à la demande dans les communautés rurales,...

Comment alors optimiser l'utilisation de ses infrastructures, et accompagner des mobilités plus durables ?

Favoriser les déplacements durables dans le pays de Saint-Brieuc

- » *Une prise en compte transversale des questions de mobilité et d'accessibilité*
- » *Une structuration territoriale qui favorise la mixité*
- » *Un cadencement et une articulation entre les différentes offres de transport*
- » *Des tarifs de transport en commun modulés en fonction des revenus*

Faciliter et favoriser les échanges numériques (les non-déplacements)

- » *Services mutualisés pour télé-travailleurs*
- » *Visio guichets pour accéder à des services publics*



implication

dans la mise en œuvre

Des critères transversaux pour assurer une qualité des projets

En complément à cette stratégie, le Conseil de développement souhaite que les projets retenus dans le cadre de cette politique territoriale soient de qualité, et tiennent compte d'enjeux transversaux : économique, environnemental, social... Les enjeux environnementaux font l'objet d'une prise en compte croissante qui mérite d'être saluée et poursuivie.

En complément, le Conseil de développement a identifié deux critères qualitatifs qui pourraient également contribuer à améliorer la qualité des projets :

- › **L'utilité sociale du projet** : qu'apporte-t-il aux habitants/usagers ? en quoi favorise-t-il la mixité sociale ?
- › **La qualité démocratique du projet**, comment les usagers et les partenaires ont-ils participé à l'élaboration du projet (de la définition du besoin à sa mise en œuvre) ? Pour le Conseil de développement, leur participation doit être valorisée, car elle peut constituer un levier pour faciliter l'innovation sociale.

L'implication du Conseil de développement

Le contrat de partenariat, qui sera signé fin 2014 par le Conseil régional, le Syndicat mixte du pays et le Conseil de développement définira ainsi trois priorités partagées pour le développement du territoire.

Ensuite, un comité de programmation sera chargé de suivre la mise en œuvre de ces priorités, en proposant les projets qui pourraient bénéficier de subventions.

Ce comité de programmation, sera composé pour moitié d'élus et pour moitié d'acteurs privés, issus du Conseil de développement.

C'est pourquoi, après avoir travaillé sur les enjeux prioritaires de développement du pays, le Conseil de développement a défini le cadre de sa participation au comité de programmation, et plus globalement à la mise en œuvre du contrat de partenariat.

Il s'agira ainsi de :

- › **s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie du territoire**, dans le cadre des projets financés
- › **s'assurer de la qualité et de la pertinence des projets financés**, en faisant notamment remonter les besoins identifiés sur le territoire, et en contribuant à l'amélioration des projets proposés
- › **faciliter** les projets innovants
- › **représenter** la diversité du territoire.



